



Justificatif pour préavis d'un mois

Par **vero**, le **09/11/2010** à **08:30**

Bonjour, suite a une fin de contrat en cdd j'ai donné mon préavis d'un mois a mon proprietaire je lui est fournis a sa demande un justificatif du pole emplois comme quoi je je suis au chômage depuis le 01.10.10 ensuite une photocopie de mon solde de tout compte ou j'ai rayer le montant reçu mais il vient de me renvoyer un recommander me demandant une attestation signer de mon employeur comme quoi celui ci ne me rebauchera pas compte tenu que j' ai eu plusieurs contrats en cdd dans cette entreprise au par avant. En outre cet etablissement est fermé actuellement et je ne peut joindre le directeur qui est en vacances. l'attestaion de chômage ne suffit elle pas ? suis-dans l'obligation de demander un tel justificatif de mon ancien employeur et celui ci est il obliger de me le faire? En vous remerciant

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **11:03**

Vous devez donner au bailleur une preuve que c'est la fin d'un CDD (attestation de fin de contrat). Il n'a pas à exiger la preuve que vous ne serez pas réembauché, un jour, dans cette entreprise.

Par **vero**, le **09/11/2010** à **12:01**

milles merci de votre reponse et de votre rapidité.